



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Le vingt deux mars deux mil dix huit, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le seize mars deux mil dix huit, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Marylène GIRAUDON, Sophie AUGER, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Philippe NOIRTAULT, Anthony PEIGNON, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés : Cécile TAVENEAU a donné pouvoir à Benoît PIRON
Chrystèle JARNY a donné pouvoir à Johann BARANGER
Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Sophie AUGER
Jacky FAVREAU

Secrétaire de séance : Damien PARNAUDEAU

Monsieur le Maire accueille la Secrétaire Générale, Pascaline DREILLARD, présente à ce conseil municipal pour évoquer les différents aspects budgétaires.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 janvier 2018

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 janvier 2018, avec :

- 13 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Présentation des comptes administratifs pour l'année 2017

Les maquettes budgétaires concernant les comptes administratifs de l'exercice précédent ont été adressées par mail, en complément de l'ordre du jour.

Les comptes administratifs des budgets annexes n'appellent pas de remarques particulières et sont présentés succinctement dans les tableaux suivants.

Budget CCAS

<i>Réalisations de l'exercice 2017</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Section de fonctionnement	1 240,00	80,00
Section d'investissement	-	-

<i>Reports de l'exercice 2016</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Section de fonctionnement	925,01	-
Section d'investissement	-	-

Total reports + réalisations	2 165,01	80,00
-------------------------------------	-----------------	--------------



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-03-01

Budget annexe Village des Chaumes

Réalisations de l'exercice 2017	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	41 086,50	-
Section d'investissement	-	41 086,50
Reports de l'exercice 2016	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-	232,40
Section d'investissement	9 009,00	-
Total reports + réalisations	50 095,50	41 318,90

Budget annexe Ensemble immobilier Le Poirier

Réalisations de l'exercice 2017	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	32 799,91	134 739,91
Section d'investissement	101 691,40	132 799,91
Reports de l'exercice 2016	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-	253,03
Section d'investissement	-	136 990,30
Restes à réaliser de l'exercice 2017	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-	-
Section d'investissement	277 498,00	75 000,00
Résultat cumulé	411 989,31	479 783,15

Budget principal

Réalisations de l'exercice 2017	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 050 888,94	1 295 326,43
Section d'investissement	804 747,67	980 461,47
Reports de l'exercice 2016	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-	71 696,97
Section d'investissement	341,76	-
Restes à réaliser de l'exercice 2017	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-	-
Section d'investissement	383 918,52	29 800,00
Résultat cumulé	2 239 896,89	2 377 284,87

Une présentation conjointe compte administratif 2017 - budget prévisionnel 2018 est faite au travers d'un powerpoint, mis en ligne sur le site internet pour tout administré qui souhaite le consulter.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-03-01

Présentation des maquettes budgétaires pour l'année 2018

Les maquettes budgétaires concernant les budgets primitifs de l'exercice 2018 ont été adressées par mail, en complément de l'ordre du jour.

Les budgets primitifs des budgets annexes n'appellent pas de remarques particulières et sont présentés succinctement dans les tableaux suivants.

Une présentation plus longue, au travers du powerpoint qui sera ensuite adressé à l'ensemble des élus, a été effectuée par la Secrétaire Générale concernant le budget principal. Le document a été source d'échanges entre élus.

Budget CCAS

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros TTC
002	Déficit résultat reporté de 2016	2 085,01
65	Secours et aides diverses	3 200,00
	- Dont Bourse au permis	1 200,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 285,01

RECETTES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
70	Vente concessions cimetière	100,00
74	Prise en charge budget communal	5 185,01
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		5 285,01

Budget annexe Village des Chaumes

DEPENSES		Montant en Euros HT
002	Déficit résultat reporté de 2017	40 854,10
042	Annulation stock initial	41 086,50
65	Autre charge de gestion courante	1,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		81 941,60

RECETTES		Montant en Euros HT
042	Constatation stock final	31 668,00
70	Produit de vente d'une parcelle	23 338,56
77	Subvention exceptionnelle (uniquement en cas de vente)	26 935,04
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		81 941,60

DEPENSES		Montant en Euros HT
040	Constatation stock final	31 668,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		31 668,00

RECETTES		Montant en Euros HT
001	Excédent résultat reporté de 2017	32 077,50
040	Annulation stock initial	41 086,50
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		73 164,00

Budget annexe Ensemble immobilier Le Poirier

DEPENSES		Montant en Euros HT
011	Frais bancaires	200,00
65	Charges diverses	1,00
66	Intérêts ligne de trésorerie	1 500,00
023	Opération de transfert entre section	222 518,02
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		224 219,02

RECETTES		Montant en Euros HT
002	Excédent résultat reporté de 2017	34 993,93
75	Loyer des immeubles	2 025,00
77	Subvention exceptionnelle Budget principal	187 200,09
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		224 219,02

DEPENSES		Montant en Euros HT
01	Déficit résultat reporté de 2017	1 691,40
16	Abandon créance BA-BP	67 200,09
20	Frais architecte	39 918,00
23	Construction boulangerie <i>(les dépenses d'aménagement des abords sont comptabilisées dans le budget principal, opération n° 174)</i>	343 256,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		452 065,49

RECETTES		Montant en Euros HT
021	Opération de transfert entre section	222 518,02
10	Affectation de résultat 2017	67 199,10
13	Subventions d'investissement	75 000,00
16	Ligne de trésorerie	87 348,37
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		452 065,49

Monsieur le Maire remercie la Secrétaire Générale, Pascaline DREILLARD, de sa présence et de ses différentes présentations budgétaires.

Régime indemnitaire RIFSEEP : mise en application définitive

Le comité technique du Centre de Gestion a émis un nouvel avis défavorable, à la date du 30 janvier 2018, concernant la mise en place de cette nouvelle attribution du régime indemnitaire. Pour mémoire, un premier avis, également défavorable, a été émis par le CTP le 19 décembre 2017.

Le désaccord porte sur deux points : la suppression de l'IFSE à partir du 6^{ème} mois d'un congé maladie ordinaire et l'absence de concertation du personnel autre que la Secrétaire Générale.



Régime indemnitaire RIFSEEP : mise en application définitive

Le Comité Technique émet des avis, qui ne sont pas des décisions imposées aux collectivités. Pour Saint Pardoux, le régime du RIFSEEP peut être mis en place avec un avis défavorable du Centre de Gestion.

Pour une mise en application sur les salaires du mois d'avril, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le régime du RIFSEEP dont le contenu a été exposé dans des précédents conseils municipaux, avec :

- 13 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Vote des taux d'impositions directes pour l'année 2018

Monsieur le Maire présente plusieurs simulations de taux d'impositions directes à appliquer pour l'exercice budgétaire 2018. Il reste une interrogation importante concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les administrés. Pour le moment, peu d'informations circulent, côté gouvernement et trésorerie.

Scénario n°1 + 0 %	Base prévisionnelle en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2017	2018	2017	2018	
				Sans augmentation	
Taxe d'habitation	1 436 000	1 430 000	14,65	14,65	209 495
Taxe foncière sur le bâti	931 000	947 500	14,76	14,76	139 851
Taxe foncière sur le non bâti	182 000	184 900	49,14	49,14	90 860
TOTAL					440 206
RECETTE ENVISAGEE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2018					5 123

Scénario n°2 + 2 %	Base prévisionnelle en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2017	2018	2017	2018	
				Avec 2% d'augmentation	
Taxe d'habitation	1 436 000	1 430 000	14,65	14,94	213 642
Taxe foncière sur le bâti	931 000	947 500	14,76	15,06	142 694
Taxe foncière sur le non bâti	182 000	184 900	49,14	50,12	92 672
TOTAL					449 007
RECETTE ENVISAGEE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2018					13 924

Scénario n°3 + 3 %	Base imposition en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2017	2018	2017	2018	
				Avec 3% d'augmentation	
Taxe d'habitation	1 436 000	1 430 000	14,65	15,09	215 787
Taxe foncière sur le bâti	931 000	947 500	14,76	15,20	144 020
Taxe foncière sur le non bâti	182 000	184 900	49,14	50,61	93 578
TOTAL					453 385
RECETTE ENVISAGEE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2018					16 030

Scénario n°4 + 5 %	Base prévisionnelle en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2017	2018	2017	2018	
				Avec 5% d'augmentation	
Taxe d'habitation	1 436 000	1 430 000	14,65	15,38	219 934
Taxe foncière sur le bâti	931 000	947 500	14,76	15,50	146 863
Taxe foncière sur le non bâti	182 000	184 900	49,14	51,60	95 408
TOTAL					462 205
RECETTE ENVISAGEE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2018					24 850

Après discussions et sur proposition de Monsieur le Maire, le scénario à 0% d'augmentation est proposé. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le scénario à 0%, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Pour les autres scénarios, le résultat des votes est le suivant :

- 0 voix « pour »,
- 15 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▸ Département : Deux-Sèvres

▸ Arrondissement : Parthenay

▸ Canton : La Gâtine

2018-03-01

Urbanisme : Parcelle Village des Rambaudières : Cession par un particulier à la commune

Ce sujet a été porté à l'ordre du jour d'un conseil municipal du 5 janvier 2017 mais n'a pas été suivi d'effet par une délibération.

Pour mémoire, il s'agit d'une demande d'un particulier habitant Les Rambaudières qui a besoin de faire passer le réseau d'eau sur une parcelle qui est pour le moment sur le domaine privé et cadastrée AB 181. Pour que l'administré puisse réaliser les travaux nécessaires, la commune pourrait acheter ce terrain d'une superficie de 175 m². Cette décision avait été également actée avec l'ancienne équipe municipale le 10 juillet 2006.

L'acquisition par la Collectivité pourrait se faire pour 0,46 euro le mètre carré, soit une somme de 80,50 euros, à laquelle il faut ajouter les frais de bornage et de notaire.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur le détail de la cession de la parcelle AB 181, tel que décrit ci-dessous, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Révision de l'attribution du lot 10 - Boulangerie

Le contrôle de légalité a émis une réserve défavorable concernant l'attribution du lot n° 10 à la Société ERCO et faisant suite également à un recours en référé par le candidat n° 2, la Société BOUTINEAU.

En l'état, le lot n° 10 « cloison plafond isotherme » ne peut pas s'exécuter dans les conditions réglementaires du marché public.

Le Préfet nous demande donc d'annuler l'attribution du lot 10. Un nouveau dossier de consultation sera envoyé par la suite à des entreprises spécialisées dans ce domaine d'activité.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur l'annulation du lot n° 10 « cloison plafond isotherme », avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-03-01

Ouverture de crédits : Remboursement d'une caution de locatif communal

Il s'agit d'un remboursement de caution à effectuer pour une locataire ayant quitté la maison au 22 Route du Pré de la Cure. Cette dépense n'ayant pas été inscrite au budget 2017 et non reportée sur 2018, il est nécessaire de prévoir une ouverture de crédit en dépenses d'investissement.

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Nature dépense</i>	<i>Montant TTC</i>
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 389,00

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur l'ouverture de crédit telle que décrite dans le tableau ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Marylène GIRAUDON, Vice-Présidente du CCAS, informe qu'un conseil d'administration du CCAS est programmé pour le jeudi 12 avril à 20 heures. Il est prévu essentiellement à l'ordre du jour la présentation et le vote du budget du CCAS.
- Le dispositif « argent de poche » pour faire travailler des jeunes entre 16 et 18 ans pendant les vacances scolaires est reconduit pour l'année 2018. Il est géré par la Mission Locale de Parthenay.
- Un projet de rachat de deux maisons insalubres, situées Grand'Rue, est en cours de réflexion. En l'état, ces maisons ne peuvent plus être habitées. Les propriétaires de la maison située au n°13 céderaient à la commune leur bien pour une somme estimée à 10 000 euros. Quant aux propriétaires de la maison située au n°9, le bien pourrait être cédé à la municipalité pour l'euro symbolique. Si ces cessions de maisons sont finalisées, la mairie aura en charge d'en trouver une vocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h18.

Le Maire,
Benoît PIRON

